

Pour diffusion immédiate

## DES DINDONS SAUVAGES EN GASPÉSIE, NON MERCI

**Bonaventure, le 30 avril 2015** – À la demande du ministre des Forêts de la Faune et des Parcs (MFFP), Laurent Lessard, la direction de la gestion de la faune de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine-Anticosti, a récemment consulté les membres de la Table régionale faune (TRF) sur le plan de gestion du dindon sauvage 2016-2023.

Réunis pour l'occasion le 7 avril dernier, tous les membres présents, à l'exception de la Fédération des chasseurs et des pêcheurs, se sont prononcés contre l'introduction du dindon sauvage en Gaspésie. Or, suite au récent passage du ministre au congrès de la Fédération québécoise des Chasseurs et des pêcheurs, plusieurs médias indiquent qu'il se pourrait fort bien qu'il donne son aval pour l'introduction de cette espèce dans la région.

Tout professionnel de la faune reconnaît qu'il n'est pas sans risque pour la biodiversité d'introduire une nouvelle espèce dans les écosystèmes. Pour la préservation de la biodiversité gaspésienne, pour la préservation de l'économie engendrée par la chasse respectueuse des cheptels existants, nous avons demandé au ministre, dans une lettre datée du 23 avril, de faire confiance aux professionnels membres de la TRF.

Nous demandons donc au ministre de suivre la recommandation issue de la consultation qu'il a lui-même demandé et de ne pas procéder à l'introduction de cette nouvelle espèce dans nos écosystèmes déjà fragiles.

- 30 -

**Source :**

Caroline Duchesne, directrice générale  
Conseil régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine  
Tél : (418) 534-4498 ou 1 877 534-4498  
caroline.cregim@globetrotter.net  
www.cregim.org